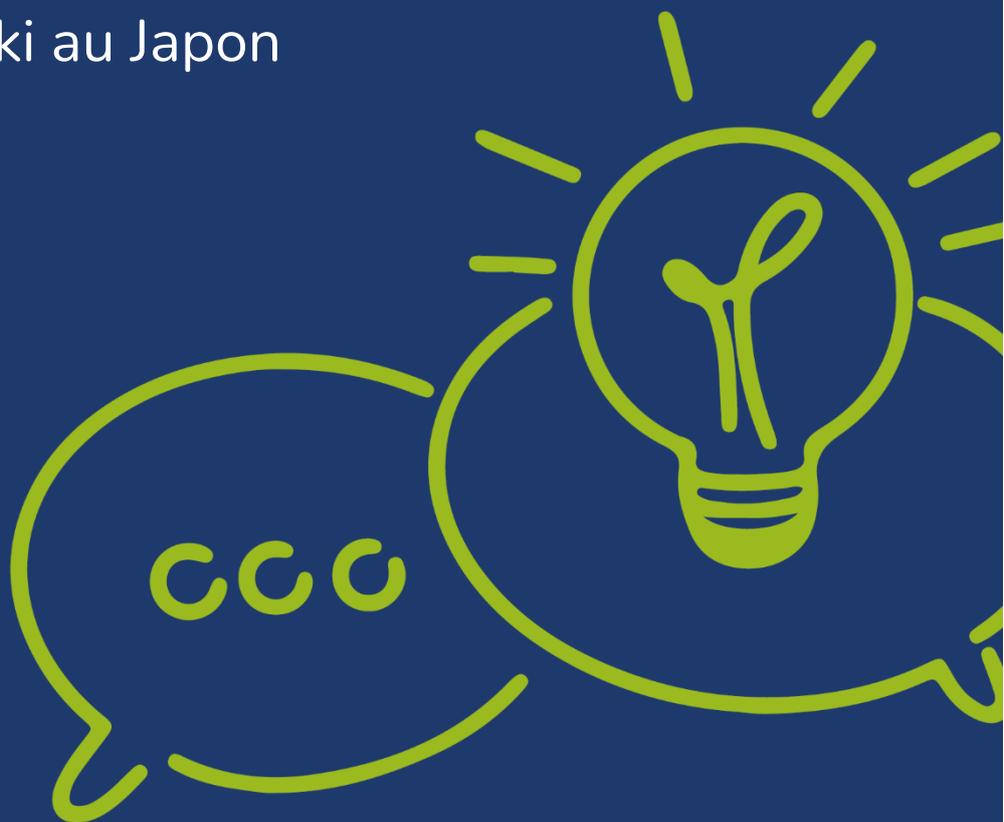


Bulletin d'inscription

# Mission collective au Japon

du 09 au 18 janvier 2026

Découvrir – Connaître – Comprendre  
le renouveau du ski au Japon



*Agir collectivement pour une montagne vivante et partagée*





## Bulletin d'inscription à retourner avant le 26/09/2025

Entité / Raison sociale\* :  
.....

Adresse :  
.....  
.....

Site internet :  
.....

N° SIRET :  
.....

### CONTACT PARTICIPANT

Nom / Prénom :  
.....

Fonction :  
.....

Téléphone :  
.....

Email :  
.....

Prestation sélectionnée	Prestations comprises	Prix unitaire	Prix total
<b>Mission</b> <input type="checkbox"/> collective <b>Japon</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Déplacement, Hébergement, Restauration, Activité, Location... Du 10/01/2026 - 12h00 au 18/01/2026 - 10h00</li><li>Frais de participation à la mission</li></ul>	<b>4 200 € TTC</b> par personne	

- Ce montant ne comprend pas le billet d'avion A/R entre la France et le Japon et le billet d'avion intérieur retour depuis Chitose.
- Merci d'envoyer une copie du bulletin d'inscription complété et signé par e-mail à : [b.robert@cluster-montagne.com](mailto:b.robert@cluster-montagne.com) avant le 26/09/2025.
- A réception, le Cluster Montagne vous adressera une première facture d'acompte de 50% à régler au plus tard le 14 novembre 2025.
- La seconde facture de solde de la mission vous sera adressée le 15 décembre 2025 pour un règlement à effectuer au plus tard au 09 janvier 2026.
- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de participation et les accepte sans réserve.

Date :  
.....

Signature et cachet de l'entreprise :  
.....  
.....  
.....

### Cluster Montagne

Alpespace - Bâtiment Uranus  
114 voie Albert Einstein  
F-73800 Porte-de-Savoie

+33 4 79 85 81 81  
[info@cluster-montagne.com](mailto:info@cluster-montagne.com)

Association loi 1901  
FR 19 538 996 281  
SIRET 538 996 281 00035  
Code APE 7022Z



[www.cluster-montagne.com](http://www.cluster-montagne.com)



avec le soutien de :





## Conditions générales de la mission

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les entreprises complètent un bulletin d'inscription. La réservation d'une prestation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales portées sur le document ci-dessous.

### RÈGLEMENT

#### • Paiement

Le Cluster Montagne adressera aux participants en amont de la mission deux factures dont le montant correspondra à 50 % du montant précisé dans le bulletin d'inscription.

#### Première facture :

A réception du bulletin d'inscription cacheté et signé le Cluster Montagne adressera au participant une première facture d'acompte de 50% à régler au plus tard le 14 novembre 2025.

#### Seconde facture :

La facture de solde de la mission sera adressée au participant le 15 décembre 2025 pour un règlement à effectuer au plus tard le 09 janvier 2026.

#### • Complément exceptionnel

Si des dépenses supplémentaires exceptionnelles mais indispensables non connues à la date de l'inscription sont engagées sur la mission, après discussions et ententes entre les parties, elles pourront être facturées par le Cluster Montagne dans un délai de 15 jours après la fin de la mission.

### CONDITIONS D'ANNULATION DE LA PRESTATION

#### • Du fait du participant

Si le participant informe le Cluster Montagne de l'annulation de sa participation à la mission, le Cluster Montagne est susceptible de réclamer les sommes suivantes :

- 50 % du montant total figurant au bulletin d'inscription en cas d'annulation moins d'1 (un) mois avant la tenue de l'évènement ;
- 100 % de la totalité du montant figurant au bulletin d'inscription en cas d'annulation moins de 15 (quinze) jours avant sa tenue.

#### • Du fait du Cluster Montagne

Postérieurement à la diffusion de la proposition de participation à la mission, et quelles qu'en soient les causes, le Cluster Montagne se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation. Une information écrite sera adressée aux participants et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de toute indemnité supplémentaire.

- Force majeure

Les cas de force majeure, notamment les grèves, guerres, crise sanitaire, etc., ou tout autre événement imprévisible, irrésistible et insurmontable, indépendant de la volonté du Cluster Montagne et entravant les prestations en constituant un obstacle définitif à leur exécution, suspendent de plein droit les obligations du Cluster Montagne et le dégagent de toute responsabilité ou dommage pouvant en résulter.

#### Cluster Montagne

Alpespace - Bâtiment Uranus  
114 voie Albert Einstein  
F-73800 Porte-de-Savoie

+33 4 79 85 81 81  
info@cluster-montagne.com

Association loi 1901  
FR 19 538 996 281  
SIRET 538 996 281 00035  
Code APE 7022Z



www.cluster-montagne.com



avec le soutien de :





## Cluster Montagne

Alpespace - Bâtiment Uranus  
114 voie Albert Einstein  
F-73800 Porte-de-Savoie

+33 4 79 85 81 81  
info@cluster-montagne.com

Association loi 1901  
FR 19 538 996 281  
SIRET 538 996 281 00035  
Code APE 7022Z



www.cluster-montagne.com



Le Cluster Montagne ne sera pas considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure, au sens donné à ce terme par la jurisprudence française.

Dans ce cas, le Cluster Montagne remboursera au participant les sommes qu'il a déjà versées, à l'exception des frais d'organisation éventuels que le Cluster Montagne aura engagés, ou délivrera, au participant, un avoir du même montant sans qu'il puisse à quelque titre et pour quelque cause que ce soit exercer un recours.

## RESPONSABILITÉS

Les participants devront avoir souscrit une police d'assurance garantissant leur responsabilité civile en qualité de participant, ainsi que celle de leurs préposés, pour un montant minimum de 7 500 000 € par sinistre.

En signant ce document le (ou les) participant(s) à la mission s'engage(nt) à disposer de la police d'assurance susnommée.

## SUBVENTION

**Cette opération du Cluster Montagne fait l'objet d'un soutien financier du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Plan de Développement International 2026 pour 50 % des frais de déplacement et de séjour (pour 1 personne) pour les entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes répondant à la définition de la PME européenne (- de 250 salariés et CA < 50 M€). L'entreprise s'engage à fournir son dossier de demande de subvention complet avant l'échéance fixée par le Cluster Montagne.**

\*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer votre participation aux opérations du Cluster Montagne et au suivi de vos contacts avec celui-ci. Le Cluster Montagne, responsable du traitement, est le seul destinataire de ces informations. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, de rectification et de limitation du traitement de vos données, que vous pouvez exercer en vous adressant au Cluster Montagne, Délégué à la Protection des Données, 114 voie Albert Einstein – Alpespace – 73800 PORTE-DE-SAVOIE – info@cluster-montagne.com – 04 79 85 81 81.

avec le soutien de :

